

COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE
Session 2020-2021

**COMMENT AMÉLIORER L'INTERACTION
ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES ARMÉES
AU SERVICE DU LIEN ARMÉES-JEUNESSE ?**

FICHE DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL



Depuis sa création, en 1955, la Commission armées-jeunesse contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées. Elle est un lieu unique de dialogue entre des associations, mouvements de jeunesse et organismes aux sensibilités très différentes. Les idées et recommandations exposées ne peuvent être considérées comme l'expression d'une position officielle du ministère des Armées.

Les membres du groupe de travail :

Président(e) : Antoine PAYEN de LA GARANDERIE (UNOR)

Rapporteurs : Antoine CANCELLIERI (CIDJ) et Margot CAVAREC (SGDF)

Bruno AÏACH (DICOD), Mohamed Ali ANFIF (FO), Marie-Françoise LE BOULEUR (FNAM), Cyrille BOYER (UNHAJ), Anne-Lise BRETON (SCA), Cyril CARNEVILLIERS (FNAM) Pierre CHAFFARD-LUÇON (UNOR) Monsieur Rémi CHASSAING (DRHAT) Stéphane COLIN (MENJS) Madame Dominique DESJONQUÈRES (AJE) Monsieur Emmanuel DESACHY (AGSE) Jean-Michel DUCORROY (UGSE) Gilles EPALE (Ligue de l'enseignement) Virginie FLATTOT (MENJS) Damien GAILLARD (DGA) Alain-Philippe GAUZI (SGDF) Laurent JANEL (DSNJ/SDPJ) Didier JEANNEL (DGA) Pascal JOBART (MENJS) Daniel LE CAM (FSU) Sophie NOBECOURT (DSNJ/SDPJ) Arnaud PAPILLON (SGA DPMA) Marcelle PARADIS (CERPA) Charles PERERA (DSNJ/BAJC) Pierre PERINETTI (MENJS) Steve PITOL (UNOR) Héléne PRADAS-BILLAUD (SGA DPMA) Henri SCHWINDT (FNAM) Frédéric SENE (SD) Corinne TALON (MENJS) Quentin TISSOT (DSNJ / BAJC)

INTRODUCTION

La question du rapprochement de l'Éducation Nationale, des armées et de toutes instances concernées par le lien entre les acteurs de la communauté de défense et la jeunesse est une problématique récurrente et un point de questionnement des instances, civiles et militaires, concernées par le lien armées-jeunesse dans le cadre du renforcement de l'esprit de citoyenneté et un *locus classicus* des sujets traités par la Commission Armées-Jeunesse, qui trouve sa source et se situe au cœur de sa réflexion. En sont témoins les différents groupes de travail menés depuis de nombreuses années les rapports rédigés pour l'occasion. On citera, pour mémoire et en particulier, le rapport de l'année 2017-2018, source toujours vive et pertinente, auquel le présent rapport emprunte beaucoup, principalement en termes de progression cumulative, ainsi que nous aurons l'occasion d'y revenir.

La pertinence globale du renforcement des dispositifs relatifs au lien armées-jeunesse se trouve revêtir une particulière importance du fait du contexte actuel, sanitaire et social, qui semble aggraver la crise de « sens » à laquelle la jeunesse se trouve en proie, accentuée par la récente crise sanitaire.

CADRE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a bénéficié d'une documentation abondante, émanant à la fois d'institutions ou d'acteurs individuels de terrain engagés.

Le GT a bénéficié de la présence de membres engagés dans la problématique à l'étude et de l'expertise d'acteurs institutionnels clés du dispositif d'enseignement de défense.

Aussi le travail mené vient-il en soutien du cadre de la CAJ et réaffirme-t-il sa pertinence comme rôle de concertation, de conseil et d'élaboration de stratégies efficaces.

Le GT a travaillé dans le cadre des mesures de couvre-feu en vigueur sur la période concernée. Le Secrétariat général de la CAJ a permis le maintien d'un cadre de travail régulier par la mise en place de moyens d'interaction en distanciel qui a permis échange et dialogue entre les membres du GT au cours des réunions mensuelles programmées, s'appuyant sur un matériel évolutif déployé en particulier dans le cadre de la nouvelle ouverture de la CAJ en régions.

Suivant le calendrier de la CAJ suivant un schéma annuel, un point d'étape a été réalisé en janvier et a permis le regard et l'apport des conseillers.

PRÉSENTATION / FORME DU RAPPORT

La présentation suit non tant un ordre de priorité des recommandations que d'un état de réflexion opérationnelle abouti, priorisant les propositions pour lesquelles un modèle opérationnel peut être créé et celles relevant d'une identification localisée d'éléments qui, pour pertinents qu'ils nous apparaissent, appellent encore à ce stade un renforcement d'expertise. Dans le but de faciliter le

travail d'appropriation et de favoriser/gagner en efficacité, la présentation suit un principe d'exposition en plusieurs temps: énoncé initial de la proposition pour gain de clarté, explicitation du cadre problématique duquel elle a pu émerger, état des réflexions, obstacles identifiés et du constat, de solutions proposées, et éventuels points de questionnement résiduels à lever.

L'ensemble vise à tenir l'équilibre nécessaire à une appropriation efficace entre synthèse identifiable et explicitation du contexte.

REMERCIEMENTS

Les membres de la CAJ remercient les différents acteurs qui ont contribué à l'approfondissement de la réflexion et se tiennent à la disposition des instances de concertation et de décision pour toute démarche d'approfondissement des dispositifs mentionnés.

CONSTAT GÉNÉRAL

Comme évoqué précédemment, la question posée au GT est fréquemment évoquée, et le constat établi souvent exprimé. Un éparpillement des ressources actives et une perte de direction en conséquence d'un défaut d'orientation et d'aboutissement. Le constat accompli fait état d'un épuisement des ressources et d'une attrition de la motivation.

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

Deux principes ont été suivis au cours des travaux :

- Recherche d'un développement institutionnel au niveau global.
- Travail par « capillarité », à savoir par renforcement et développement des actions déjà existantes.

PROPOSITIONS

1. CRÉER UNE FONCTION DÉPARTEMENTALE « RÉFÉRENT DÉFENSE ET CITOYENNETÉ »

OBJECTIFS

Rapprocher le travail terrain et de proximité avec les administrations centrales. Faciliter les missions de coordination.

CONSTAT

Une distance entre les établissements scolaires dans leur implantation locale, l'administration centrale et les acteurs du monde de la défense est à regretter, en ce qu'elle ne permet pas une coordination et un encadrement efficace des initiatives pourtant nombreuses. Le travail de mise en relation des acteurs est ainsi souvent mené sur la base d'initiatives personnelles qui ne connaissent souvent pas de relais ni d'appui institutionnel et peuvent parfois engendrer de l'attrition. Il existe, au sein de plusieurs académies, de tels modèles opérationnels et actuellement actifs. On peut citer pour modèles l'Académie Poitiers, les Hauts-de-Seine et son référent défense, ainsi que dans les DROM.

PROBLÉMATIQUE

Comment rapprocher les administrations centrales et les rectorats du travail fructueux de terrain? Comment réaliser une action de coordination visant à procurer doublement une meilleure visibilité, à dynamiser le fonctionnement et à multiplier ces actions ?

DÉTAIL DE LA PROPOSITION

Il s'agirait de créer un poste « Référent Défense et Citoyenneté » par département dans chaque académie. Cette mission peut être assurée par des acteurs multiples : enseignant détaché ou REDS.

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- Fiche de poste à élaborer. (*piste d'exploration*)
- Mode de rémunération à déterminer : en IMP ? Par le trinôme ou le DASEN ?
- Possibilité de recoupage avec les bassins d'éducation.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Sans exclure par avance la possibilité de création d'un poste dédié, la solution permet d'éviter la mise en place d'une nouvelle structure et, par conséquent, engendre une réduction des coûts, l'acteur support bénéficie de surcroît, du fait de son autonomie, de la souplesse nécessaire à l'accomplissement de sa mission de rencontre, de coordination et de communication.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quels leviers de motivation pour les personnels concernés ?
- Quelle rémunération pour les acteurs ?

2. CRÉATION D'UNE JOURNÉE OU UNE SEMAINE « DÉFENSE ET SÉCURITÉ » DÉDIÉE À LA DÉFENSE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

OBJECTIFS

Favoriser le travail de rapprochement entre les acteurs du monde de la défense et la jeunesse.

CONSTAT

La nécessité apparaît d'actions de proximité en établissement afin de favoriser le contact concret et direct entre jeunes et forces armées. Il existe déjà des dispositifs banalisant comme la semaine de la presse.

DÉTAIL DE LA PROPOSITION

Banaliser une journée « Défense sécurité » dans les établissements scolaires comprenant des activités et points d'information à destination des élèves. Le pilotage pourrait être confié à la RC.

- Présence et rencontre d'unités opérationnelles.
- Interventions dans les classes
- Repas convivial élèves/militaires
- Présence permanente au CDI comme lieu de rencontre et d'échanges

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- Ajouter un module dédié dans la formation continue
- Faire levier sur les « semaines dédiées » pour fédérer l'établissement

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Le dispositif permet une information de proximité de la jeunesse, dans son lieu de fréquentation ordinaire, ainsi qu'un renforcement du lien entre monde enseignant et monde de la défense.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quelles possibilités d'accueil dans les établissements ?
- Quelle motivation pour les personnels ?

3. ENCOURAGER ET FACILITER L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS LIÉES À LA DÉFENSE ET EN PARTICULIER DES GRANDES ASSOCIATIONS NATIONALES

OBJECTIFS

Faire bénéficier les dispositifs divers de mise en relation des armées avec la jeunesse d'un renforcement d'encadrement et de relais par le maillage associatif.

CONSTAT

Il existe de nombreuses associations en rapport avec le lien armées/junesse dont certaines à visibilité nationale. En particulier, trente-six associations sont ambadrices de la Réserve citoyenne. Il s'agirait par conséquent d'« associer les associations » au projet d'enseignement de défense. Des associations comme « Le

Souvenir français» ou « La Flamme » sont agréés par l'Éducation Nationale. Modèle de la Fédération Nationale André Maginot.

PROBLÉMATIQUE

Comment faciliter l'entrée des associations liées à l'enseignement de défense dans les établissements scolaires ?

DÉTAIL DES PROPOSITIONS

1. Contacter les associations défense pour qu'elles entament les démarches de demande d'agrément par l'Éducation nationale auprès du CAAECEP (une réunion/an) et au niveau national auprès du CNAECEP (6 instances/an) → facilité l'accès aux établissements scolaires

2. Des membres peuvent devenir Réservistes Citoyens (RC) de l'Éducation Nationale
La création de la RC du Ministère de l'Éducation Nationale permet à des acteurs extérieurs au métier d'enseignant de

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- Formation des nouveaux porte-drapeaux.
- Renfort de la visibilité et des actions de terrain.
- Prise en charge d'actions-types.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Le réseau bénévole permet l'optimisation des coûts liés aux dispositifs armées-jeunesse et un gain d'efficacité par le renfort de proximité.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quelle visibilité sur les actions envisageables ?
- Quelles modalités d'intervention concrète ?

4. MONTÉE EN PUISSANCE DE FONCTIONS-SUPPORTS NOUVELLEMENT IDENTIFIÉES : ENSEIGNANTS D'EPS, CPE et PROFESSEURS-DOCUMENTALISTES

OBJECTIFS

Renforcer le maillage local des personnels et de l'information sur l'esprit de citoyenneté et les questions de défense.

CONSTAT

En complément du rôle pédagogique des enseignants des disciplines principalement identifiées comme particulièrement liées à l'enseignement de défense (histoire-géographie, lettres, histoire des arts), des acteurs au sein des établissements scolaires qui, de par la particularité de leurs missions et leur cadre de travail, peuvent faciliter le travail de proximité auprès de la jeunesse. On peut ainsi penser aux enseignants d'EPS (Éducation physique et sportive), Conseillers principaux d'éducation (CPE) et Professeurs-documentalistes en charge des Centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement secondaire.

Les *Enseignants d'EPS*, par la spécificité de leur fonction, touchent à des éléments déterminants de l'enseignement à l'esprit de citoyenneté et de défense : règles de vie en groupe, respect des règles, maîtrise de ses émotions et rôle parfois déterminant auprès des jeunes en manque de repères. L'enseignant d'EPS, de par la nature de sa fonction, est porteur d'un savoir-faire spécifique en matière de gestion du groupe-classe.

Les *Conseillers principaux d'éducation (CPE)* et responsables de Vie scolaire agissent dans le cadre de la vie scolaire sur le rappel des règles de vie. En outre, le bureau de la « Vie scolaire » est un lieu de haute fréquentation des élèves et peut constituer un espace de mise à disposition de ressources de communication et de documentation liées à la défense¹.

Les *Professeurs-documentalistes* ont un rôle d'orientation et exercent au sein d'un lieu d'accueil (CDI) contenant une abondante documentation au compte de laquelle on peut trouver des ressources professionnelles. En plus d'être un espace de consultation, la bibliothèque scolaire est également un lieu d'échange et de partage.

DÉTAIL DE LA PROPOSITION

Proposer une sensibilisation aux questions de défense. Sans engager un dispositif lourd de formation, cette mission d'information et de formation auprès des personnels peut être assurée par les REDS du fait de leur proximité et de rayonnement immédiat.

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- Rechercher les moyens d'insertion des actions dans le cadre de l'action professionnelle des agents.
- Faire levier sur des projets d'établissement déjà existants, via les fiches action.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

La nature des fonctions exercées par ces personnels, acteurs relais de confiance auprès de la jeunesse, comme leur implantation, permet une action d'information efficace.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quelle sensibilisation de ces personnels aux questions de défense ?

¹ Cf. **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** NOR : MENE1315928A Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 MEN - DGESCO A3-3 Vu code de l'éducation ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; avis du Haut conseil de l'éducation du 11-3-2013 ; avis du CSE du 6-6-2013 Particulièrement le C 6 : « Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative » et le Point important souligné par le document : Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

5. RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL PAR DES ACTIONS IDENTIFIABLES DE PRÉSENTATION DES SUJETS ET ENJEUX DE LA DÉFENSE

OBJECTIFS

Approfondir la maîtrise des dispositifs bénévoles et/ou locaux déjà effectifs sur le territoire pour en développer le volume.

CONSTAT

Comme déjà évoqué, il existe une pluralité d'actions ponctuelles/programmées sur le territoire national, dont la visibilité représente toujours un enjeu de communication. Parmi les actions ponctuelles recensées, on peut trouver les *partenariats armées et grandes écoles* ou les *rallyes-citoyens*, que ceux-ci prennent la forme de challenges sportifs ou de « parcours mémoire² ».

DÉTAIL DE LA PROPOSITION

Comme déjà évoqué, la présente proposition s'inscrit dans une logique de déploiement « par capillarité ». Il s'agirait de développer les initiatives en extension et de conserver les partenariats à une échelle supérieure.

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- Rédiger un kit de présentation des actions. L'acteur concerné reste à identifier.
- Ouvrir à d'autres actions.
- Assurer le relai et le suivi médiatique des actions.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Mobilisation d'un savoir-faire et d'une base documentaire déjà existant. Dans une logique de déploiement par capillarité, prolifération des actions favorisant un plus grand rayonnement des armées, en parallèle du travail institutionnel.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quelle vision d'ensemble sur la variété des actions ?

6. RENFORCEMENT DE L'INFORMATION À DESTINATION DES ACTEURS DU LIEN ARMÉES-JEUNESSE

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à l'information sur les dispositifs dédiés à la jeunesse et faciliter son appropriation.

CONSTAT

On constate une prolifération de données et initiatives d'informations, mais une difficulté à synthétiser l'ensemble et dans l'identification et l'accès aux ressources documentaires (site Canopé, fiches ONISEP, CIDJ,...).

² Il existe pour exemple : convention de partenariat entre MINARM et MENJS concernant la préparation au BIA. Le Plan égalité des chances (PEC) présente sous forme de brochure l'ensemble des actions menées, pour exemple, par l'Armée de l'Air.

DÉTAIL DE LA PROPOSITION

Il conviendrait de simplifier l'accès à l'information mise à disposition via les différentes plateformes. Ceci pourrait passer par la création de « kits » et par l'ajout d'un volet défense dans les outils numériques à destination des jeunes (boussole) et des éducateurs, animateurs.

PISTES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Cette proposition, qui revient souvent Facilitation des actions et démarches pour les acteurs.

OBSTACLES IDENTIFIÉS

- Quelle centralisation ?
- Quels canaux de diffusion ?